

CHARTRE DES BENEVOLES

REFUGE LES AMIS DES BETES

13, Rue du Chenil – 17600 Médis

Horaires d'ouverture :

Le refuge est ouvert aux bénévoles le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 14H à 17H pour les promenades chiens.

Du lundi au samedi pour le nettoyage des parcs et chatterie de 8H à 12H

L'accès en dehors de ces horaires, ainsi que l'accès à la fourrière sont strictement interdits sauf autorisation d'un responsable.

Responsable :

Sur le site vous rencontrerez des agents animaliers qui sont sous l'autorité du président de l'association.

Ils sont là pour vous informer et échanger avec vous pour toutes questions concernant les chiens présents au refuge ou pour toute problématique rencontrée.

Inscription au bénévolat :

Conditions administratives nécessaires à l'inscription en tant que bénévole :

- Être âgé de 18 ans
- Être adhérent au refuge
- Remplir la fiche d'inscription et s'acquitter d'un montant de 25€ par personne (adhésion annuelle)
- Avoir une assurance Responsabilité civile (l'assurance du bénévole doit couvrir en cas d'accident, le refuge se dégageant de toute responsabilité dans ce cas)
- Être à jour de ses vaccins contre le tétanos

Le bénévole doit signer la charte qui l'engage et lui indique les règles à respecter. Un exemplaire de celle-ci lui est remis.

1 à 2 jours de formation sont nécessaires pour devenir bénévole.

L'attitude à adopter :

- Posséder une forte motivation et aimer les animaux
- Ne pas agir comme vous le souhaitez mais comme les animaux le nécessitent et comme le règlement et les responsables vous l'indiquent (tout manquement répété entraînera une exclusion)
- Ne pas hésiter à demander conseil, à signaler les problématiques aux employés
- Ne s'engager que selon ses capacités
- S'engager à n'exercer aucune violence contre les animaux telle quelle soit (physique, verbale ou émotionnelle)
- Employer un langage et un comportement adaptés à la vie en collectivité

Tout animal est potentiellement dangereux, en conséquence nous vous demandons de bien prendre conscience de ce point avant de vous engager dans notre association et d'être attentif aux signes que les animaux vous feront (grognements, regards...)

Bénévoles DEBUTANTS :

Pour les premières sorties, vous devrez être accompagné par un bénévole confirmé dont vous écouterez les conseils.

A chaque arrivée le bénévole doit impérativement signaler sa présence sur la feuille d'émargement.

Le portail à l'entrée principale, ainsi que le portail à l'arrière du refuge doivent restés fermés après tout passage pour éviter les échappées.

Assurez-vous toujours qu'aucun chien n'est sur le point d'arriver ou de sortir avant d'en sortir ou d'en entrer un (du box et du refuge)

Sortez en priorité les chiens qui n'ont pas été sortis auparavant, en fonction de vos capacités physiques, même si vous avez des affinités avec certains.

Cocher les sorties des chiens sur le tableau. L'autorisation du personnel est obligatoire pour les chiens figurant la liste rouge du tableau.

En cas de problèmes à la sortie d'un box, faire appel à un employé.

Vérifier toujours l'état du matériel avant de l'utiliser. Vérifier les réglages et le bon harnachement du chien avant de le sortir.

En fin de balade, nous vous remercions de remettre tous les accessoires : laisses, harnais, longes à leur place.

En sortant de l'enclos du chien, veuillez à bien fermer la porte et mettre la sécurité (chainettes ou crochet métal), sortez en reculant pour vous assurer que le chien ne passe pas entre vos jambes.

Friandises : Les restes de table sont interdits, les friandises doivent être données avec parcimonie, et si un animal est malade, il est demandé de respecter les consignes de ne pas lui en donner.

Pour le nettoyage des chatteries et des infirmeries le respect des règles d'hygiène et des protocoles est obligatoire.

Travail en équipe :

Le bénévole accepte de s'intégrer dans une équipe de travail composée du personnel salarié du refuge et d'autres bénévoles, afin d'apporter une aide efficace.

Il s'engage à respecter les décisions prises, ou les bénévoles référents qui agissent en parfaite coordination avec les responsables et les salariés.

En balade :

Le bénévole respecte une distance de sécurité avec les autres chiens, sauf accord du personnel salarié.

Jamais un bénévole ne lâche un chien en dehors du refuge, sauf accord express des responsables.

Confidentialité :

Il en va de la responsabilité du bénévole de préserver la confidentialité de toute information individuelle ou privilégiée dont il prendrait connaissance dans l'exercice de son activité, que cette information concerne un membre du personnel, un bénévole, un adoptant ou tout autre personne, ou plus généralement les affaires du refuge.

Tout manquement à la confidentialité peut entraîner l'arrêt de la collaboration avec le refuge.

Relations avec le public :

N'oubliez pas que vous représentez le refuge : soyez courtois et respectueux.

Si un conflit ou un problème se présente consultez le président ou une personne référente sur la meilleure attitude à adopter pour le résoudre.

J'ai lu le document « charte des bénévoles » de l'association les Amis des bêtes et je m'engage à respecter les règles.

NOM.....

Prénom.....

Date

Signature du bénévole

Signature du Responsable